

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025**

N°DCM-2025-071

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention avec le Département
de l'Ain pour la requalification de la
voirie de l'avenue Jean Jaurès

Route Départementale n°7

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT -
Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté
par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention relative à la requalification de l'avenue Jean Jaurès (Route Départementale n°7) transmise par le Département de l'Ain, fixant les conditions administratives, financières et techniques de gestion de cet ouvrage ;

Considérant que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne réalise les travaux de rénovation de l'avenue Jean Jaurès (RD n°7), en agglomération, qui consistent à : rénover les trottoirs avec la pose de bordures, installer des feux tricolores au carrefour avec l'impasse du Moulin, supprimer un plateau surélevé, créer trois écluses, renouveler la couche de roulement et la mise en place de grave bitume, aménager des espaces verts, et adapter le dispositif d'assainissement ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

AUTORISE le Maire à signer avec le Département de l'Ain la convention relative à l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès / Route Départementale n°7 (en agglomération).

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Danielle SOUPE

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 18 SEP. 2025

Et dépôt en Préfecture
Le : 18 SEP. 2025



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.